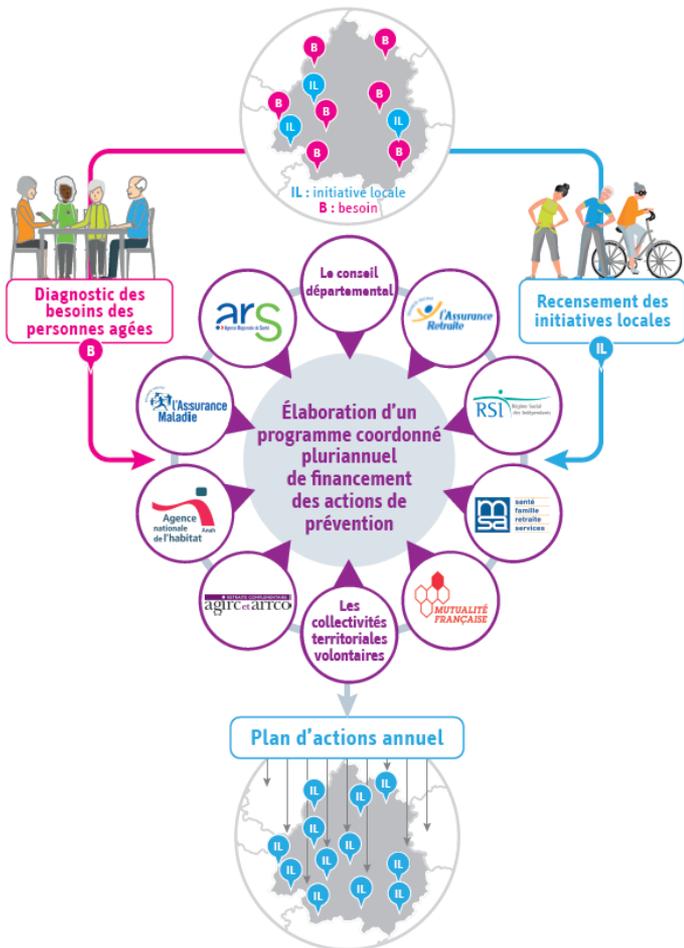


Synthèse de l'activité des conférences des financeurs – année 2018

Juin 2020

Rappel du contexte



Instaurée par les articles 3 à 5 de la loi ASV, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est **un cadre de gouvernance et d'élaboration d'une stratégie partagée**. Par une coordination des financements, elle permet le développement des politiques de prévention de la perte d'autonomie.

L'année 2018 est la seconde année de plein fonctionnement pour la plupart des conférences des financeurs. L'ensemble des indicateurs étudiés montrent l'aboutissement d'une montée en puissance de ces instances qui permet d'envisager une pérennité de leurs actions avec un plus niveau d'efficience toujours en augmentation.

Synthèse de l'année 2018

- L'année 2018, deuxième année de plein fonctionnement des conférences des financeurs, marque la **poursuite de leur structuration et montée en compétence** : la gouvernance continue de s'étendre à de nouveaux membres, les procédures sont davantage formalisées et partagées entre les membres et avec les acteurs du territoire, un travail important est mené sur la lisibilité des financements et la visibilité des actions.
- Plus de la moitié des conférences installées ont démontré une capacité à **intégrer en cours d'année la possibilité du financement d'actions à destination des résidents en EHPAD**. Ces évolutions du périmètre de compétences des conférences nécessitent un important travail d'animation territoriale.
- L'ensemble des **financements de la prévention identifiés en 2018 en France dépassent les 215 millions d'euros et sont en augmentation en 2018** par rapport aux années précédentes (+2,2 % par rapport à 2017) grâce à une augmentation de l'utilisation des concours de la CNSA (+22,9 % en un an).
- La **progression de l'utilisation des concours versés par la CNSA** est également confirmée : le niveau d'engagement global des deux concours de **75,3 % en 2018**, ce qui correspond à une augmentation de **76,4 millions d'euros** par rapport à 2016.



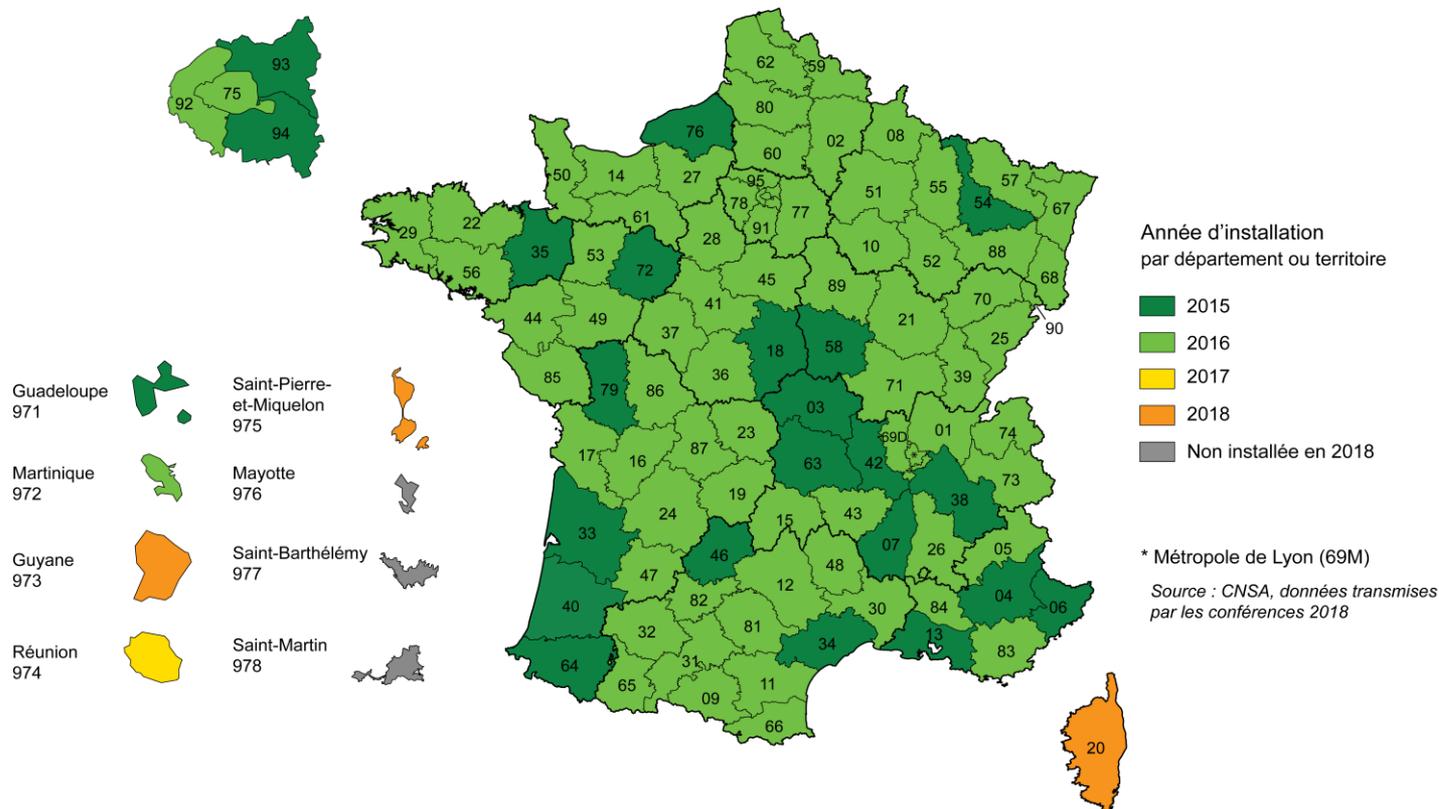
1

**Fonctionnement des
conférences des financeurs de
la prévention de la perte
d'autonomie en 2018**

101 conférences installées en 2018

96 territoires métropolitains et 5 collectivités d'outre-mer (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon).

Année d'installation des Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie



- Les conférences de **Guyane et de Saint-Pierre-et-Miquelon** ont été installées en 2018.
- Au 1^{er} janvier 2018, les conférences des financeurs de Corse du Nord et de Corse du Sud ont fusionné pour devenir **la conférence des financeurs de la Collectivité de Corse**.
- Installation d'une conférence des financeurs à **la Mayotte** en 2019.
- Installation prévue, mais retardée, pour **Saint-Barthélemy et Saint-Martin**.

Stabilisation de la composition des conférences des financeurs en 2018

- Une moyenne de réunions en assemblée plénière par conférence stable par rapport à 2017 (3 réunions en moyenne en 2017 et 2018).
- Une stabilisation de la composition des conférences des financeurs est observée après deux années de plein fonctionnement.
- L'ouverture de la gouvernance de la conférence des financeurs à d'autres membres, identifiée en 2017, se confirme en 2018 avec une **implication d'un plus grand nombre de communes** et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le nombre total d'autres membres ayant intégré la conférence est en revanche plus faible en 2018 qu'en 2017.
- Un recours plus important aux **expertises d'acteurs locaux** peut être constaté dans certains territoires.

Montée en charge opérationnelle et renforcement de la coordination

Organisation et une dynamique de travail favorisant des échanges entre les membres, appuyées par des instances de travail internes

97 % des territoires ont mis en place des instances internes (instances de pilotage stratégique, instances techniques chargées d'instruction des dossiers, groupes de travail).

Investissement important des conférences en matière de communication autour des financements disponibles et des projets réalisés

Augmentation des **ressources allouées au fonctionnement** des conférences et un travail d'accompagnement des partenaires et porteurs de projets

*92 % des conseils départementaux déclarent avoir dédié des moyens au fonctionnement de l'instance (temps de secrétariat, poste dédié de chargé de mission, prestations externes), dont l'équivalent financier dépasse **61 000 euros** en moyenne par conférence.*

Procédures de sélection des projets de plus en plus structurées, et un renforcement marqué de la **dimension évaluative** (outils de bilans autoadministrés, visites de terrain)

79 % des conférences ont déclaré avoir travaillé à la formalisation des outils d'évaluation.

83 % des conférences ont déclaré avoir travaillé à la formalisation des critères de sélection des projets (grilles, référentiels, etc.)



A large, light green curved shape is positioned in the top-left corner, and a smaller, darker green curved shape is in the bottom-left corner. Both shapes are partially cut off by the left edge of the slide.

2

Financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie en 2018

215,5 millions d'euros alloués à la prévention de la perte d'autonomie en 2018

Source des financements	Nombre de participants	Nombre d'aides et actions	Montant financé (€)
Financements apportés par les membres de la conférence hors concours CNSA*	859 371	424 711	96 259 748
Concours de la CNSA	1 448 998	171 699	119 289 237
Total	2 308 369	596 410	215 548 984
<i>Effet du financement de la CNSA</i>	+ 63 %	+ 29 %	+ 55 %

- Les **financements de la prévention en augmentation en 2018** par rapport aux années précédentes (+2,2 % par rapport à 2017) grâce à une **augmentation sensible de l'utilisation des concours de la CNSA** (+22,9 % en un an).
- En 2018, les membres des conférences ont financé **424 711 aides et actions de prévention** pour un montant de **96,3 millions d'euros**, hors financements de la CNSA (concours), de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), et de l'Assurance maladie en matière d'aides techniques. **859 371 personnes** ont bénéficié de ces financements.
- Les concours versés par la CNSA, mobilisés à hauteur de **119,2 millions d'euros**, ont permis de financer **171 699 aides et actions** pour **1 448 998 participants**. Cela correspond à **plus de la moitié (55 %) des financements** de la prévention de la perte d'autonomie identifiés.

Source : CNSA, données transmises par les conférences pour l'année 2018

*hors financements ANAH et assurance maladie au titre de la LPPR

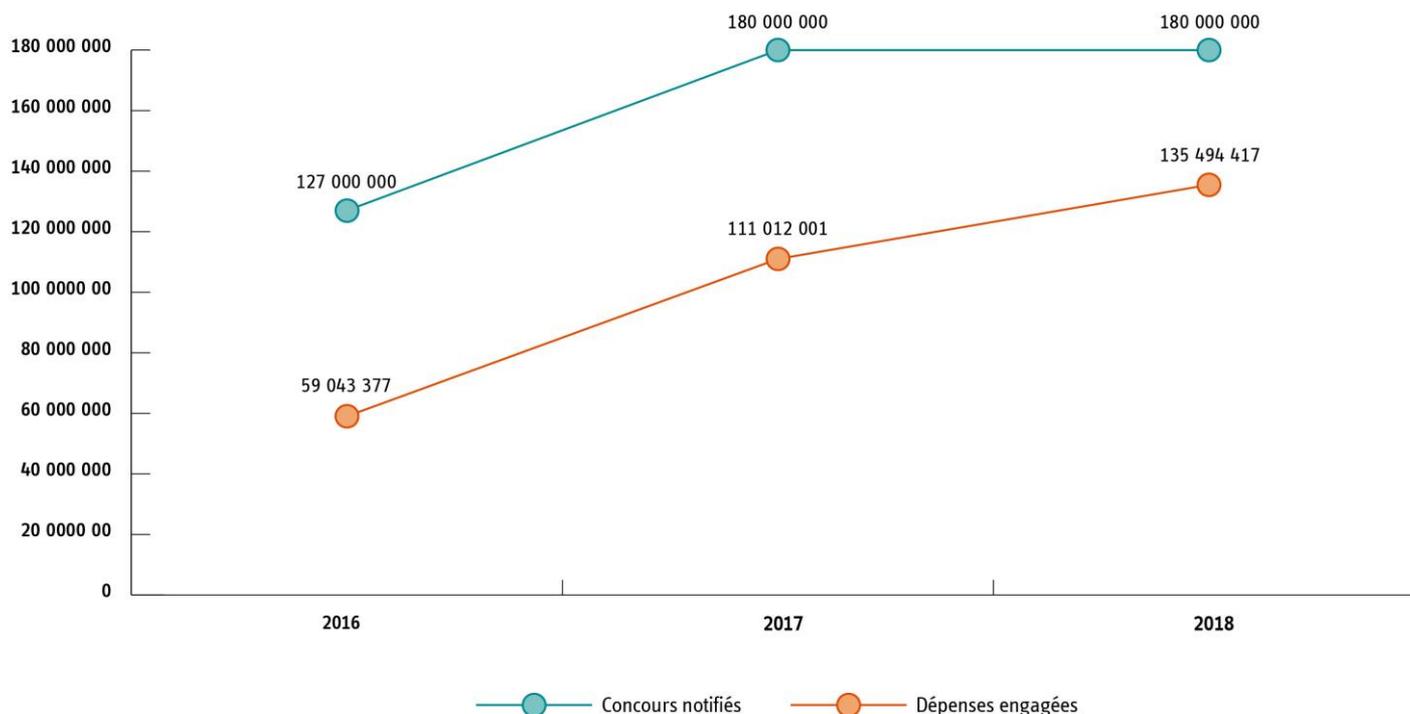
Mobilisation des partenaires dans les territoires

Financier	Nombre de participants	Nombre d'aides et actions financées	Montant financé (€)	Nombre de territoires concernés
Conseils départementaux (hors concours CNSA)	336 053	289 917	34 181 082	85
CARSAT	192 374	70 104	17 040 125	97
SSI	9 095	11 307	10 170 015	69
ARS	50 799	5 168	9 871 694	64
Interrégime	62 861	3 458	6 731 710	67
MSA	33 314	18 480	5 402 645	73
Collectivités territoriales/EPCI	67 308	16 261	3 643 443	22
CPAM (hors LPPR)	57 799	6 897	2 820 205	35
Mutualité	25 394	1 144	2 819 358	79
AGIRC-ARRCO	20 014	287	599 510	61
Autres financeurs	4 360	1 688	2 979 960	10
Total financeurs*	859 371	424 711	96 259 748	-

! Suite au changement du calendrier de rendu-compte des actions réalisées, qui est celui de l'année civile à compter de 2018, une comparaison directe entre les données de 2018 et celles de 2016-2017 ne peut être réalisée.

Progression de l'utilisation des concours versés par la CNSA (1/2)

- Plus de **135** millions d'euros ont été engagés par les conseils départementaux en 2018 sur 180 millions d'euros notifiés par la CNSA
- Soit **+ 24,5** millions d'euros engagés en 2018 par rapport à 2017 et **+ 76,4** millions par rapport à l'année 2016
- Entre 2016 et 2018, la **part d'engagement des concours a progressé** de 29 points, à hauteur de **75,3 %** en 2018



Progression de l'utilisation des concours versés par la CNSA (2/2)

Concours « Autres actions de prévention »

72,2 % des crédits notifiés engagés, soit **101 058 487 euros**

100 % des conférences installées ont utilisé au moins une partie du concours

- En 2018, **78 %** des conférences (81) ont engagé **plus de la moitié du concours « Autres actions de prévention » (AAP) notifié**, contre 61 % en 2017, parmi lesquelles **7 ont dépensé la totalité du concours** (contre 8 en 2017) et encore **31 territoires ont engagé entre 90 et 99 %**.
- **20 territoires ont engagé moins de 50 % du concours notifié**, contre 34 en 2017.

Concours « Forfait autonomie »

86,1% de taux d'engagement, soit **34 435 930 euros**

94 % des conférences ont consommé plus de la moitié du « forfait autonomie »

- **20 conférences sur 95 ont consommé la totalité du concours** (contre 37 en 2017) et **45 ont engagé entre 90 et 99 %**.
- En 2018, le taux d'engagement du concours notifié a été **supérieur à la moitié pour 94 % des départements** (89) en 2018, contre 88 % des départements en 2017.
- Un Conseil départemental n'a pas attribué de forfait autonomie en 2018

A large, light green curved shape is positioned in the top-left corner, and a smaller, darker green curved shape is in the bottom-left corner. Both shapes are partially cut off by the left edge of the slide.

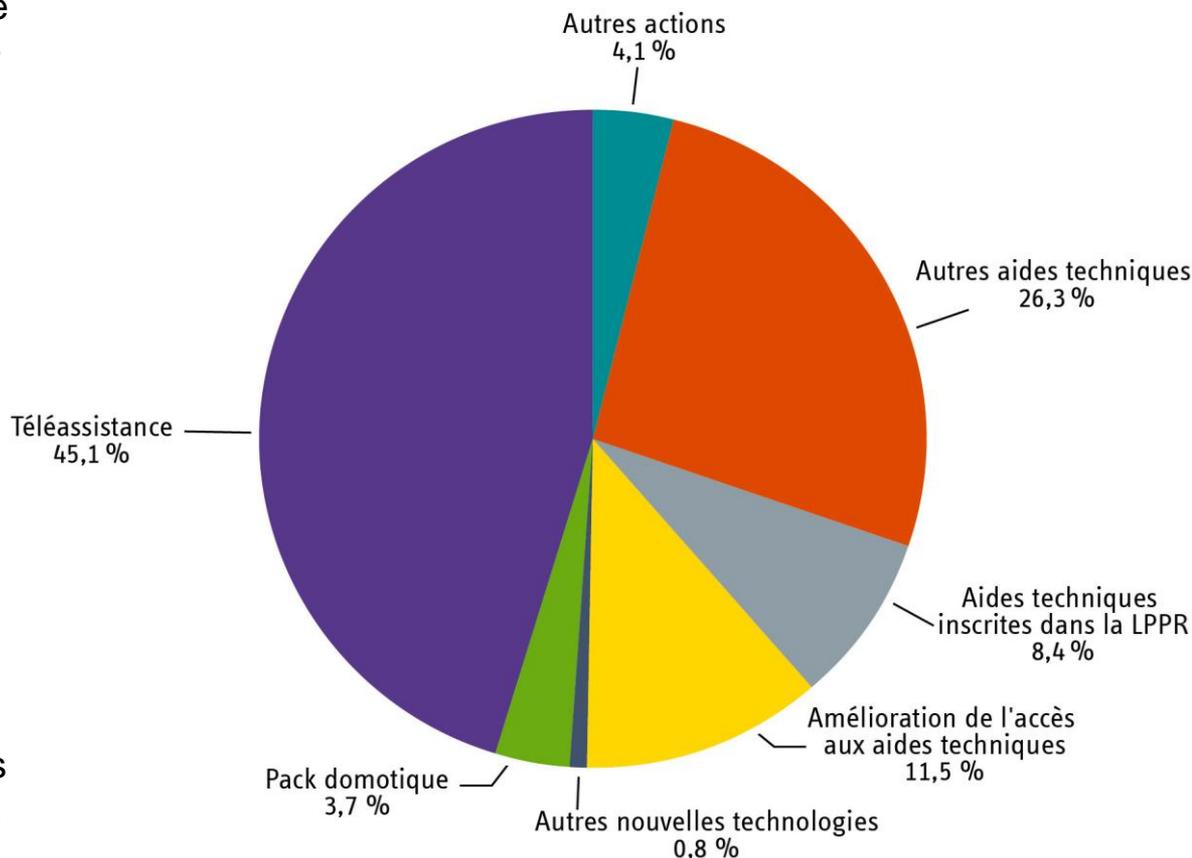
3

Les activités réalisées par axe en 2018

Accès aux équipements et aides techniques individuelles (Axe 1)

- En 2018, le financement des actions de l'axe 1 a représenté **29 % du montant global** des financements de la prévention de la perte d'autonomie (hors aides techniques LPPR de l'assurance maladie et dépenses de l'ANAH), soit **62 millions d'euros**.
- L'investissement des conférences a permis de financer **375 901 actions/aides individuelles** auprès de **364 000 bénéficiaires, dans l'ensemble des territoires dotés d'une conférence**.
- La moitié des financements relève des **technologies de l'information et de la communication**.
- Comme les années précédentes, les **conseils départementaux restent les principaux financeurs** des aides techniques (46 % des financements), suivis par le concours AAP qui correspond à 15 % des financements de l'axe 1.

Répartition des dépenses de l'axe 1 par thématique*

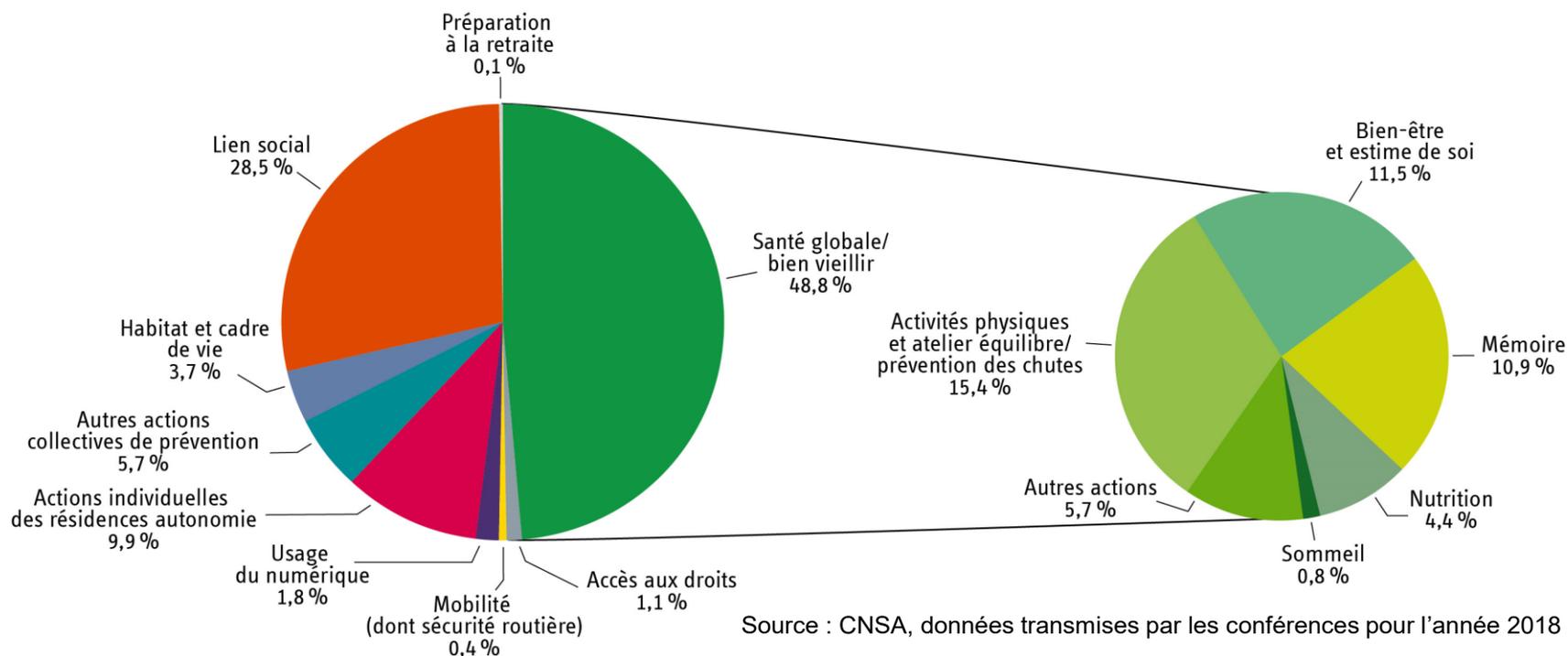


Source : CNSA, données transmises par les conférences pour l'année 2018
*hors financements ANAH et assurance maladie au titre de la LPPR

Forfait autonomie (Axe 2)

- En 2018, le financement des actions de prévention dans les résidences autonomie s'est élevé à **30,5 millions d'euros**, en augmentation de 8 % par rapport à 2017 et de 86 % par rapport à 2016.
- Le nombre de participants a atteint **446 512 personnes**, pour **77 214 actions**. Il s'agit pour la plupart des **actions collectives** (88 % des financements et 93,5 % des bénéficiaires identifiés).
- En moyenne, **90 %** des résidences autorisées sur le territoire ont bénéficié du concours, et près de **50 % des départements ont contractualisé avec l'ensemble des résidences** de leur territoire.
- Les thématiques de la **santé/bien- vieillir, en particulier la prévention des chutes**, et du **lien social** ont mobilisé le plus de financements. Elles couvrent aussi la majorité des actions financées.

Répartition des dépenses de l'axe 2 par thématique



Source : CNSA, données transmises par les conférences pour l'année 2018

Actions de prévention individuelles dans les SAAD et les SPASAD (Axes 3 et 4)

Axe 3 : SAAD

- En 2018, les informations concernant le **financement d'actions opérées par les SAAD** ont été rapportées par **7 territoires** (contre 15 en 2017). **529 actions individuelles** auprès de **1196 personnes** ont été recensées, pour un montant financé de **253 826 euros**.
- En 2018, comme les années précédentes, les **principaux financeurs des actions individuelles dans les SAAD** sont les **caisses de retraite**.
- En moyenne, le taux de couverture des SAAD est de **57 % par département** (73 répondants).

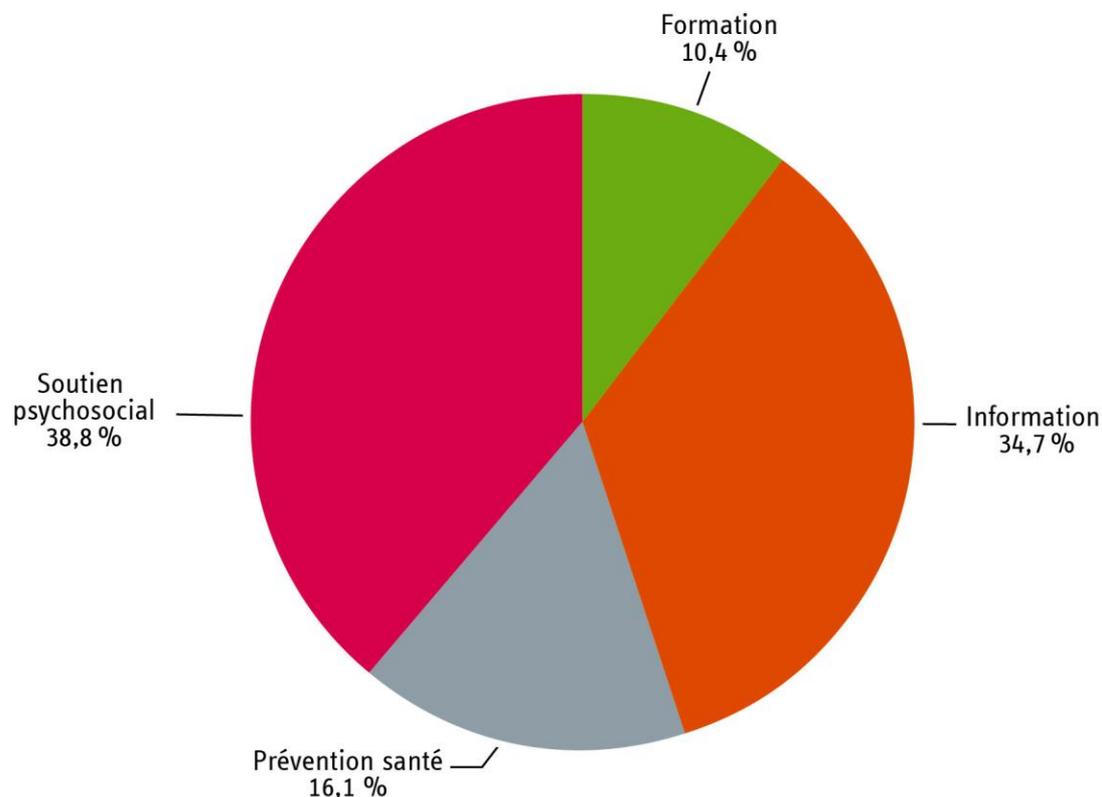
Axe 4 : SPASAD

- Les informations relatives au **financement d'actions individuelles par les SPASAD** ont été renseignées pour **48 territoires** : **9 761 personnes** ont bénéficié de **4 323 actions** financées pour un montant global de **3 394 496 euros**. Une augmentation du nombre de bénéficiaires associée à une diminution du nombre d'actions et des financements est enregistrée par rapport à 2017.
- **Dans les SPASAD**, la plupart des actions identifiées a été **financée par le concours AAP** et, dans une moindre mesure, par les **crédits de l'ARS**.
- **Le concours de la CNSA a été attribué à 193 SPASAD** en 2018 (+27 % par rapport à 2017), soit un taux de couverture de **58 % au niveau national**.

Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants (Axe 5)

- Le montant financier consacré à l'axe 5 en 2018 représente **6,3 millions d'euros**. **6 127 actions** de prévention en faveur des aidants ont été réalisées dans **81 territoires**, pour lesquelles **46 825 participants** ont été enregistrés, en augmentation par rapport à 2017.
- Le **nombre d'actions identifiées a presque doublé** par rapport aux données 2017, notamment pour l'ARS, alors que le montant financier est à la baisse pour l'ensemble des financeurs.
- Comme en 2017, les **actions de soutien psychosocial et d'information** ont été les plus nombreuses et ont constitué les deux premiers postes de dépenses.
- **Les ARS et les conseils départementaux restent les principaux financeurs** de l'axe 5 (57,8 % des financements), avec un investissement plus important en 2018 de la Mutualité Française (+7 %).

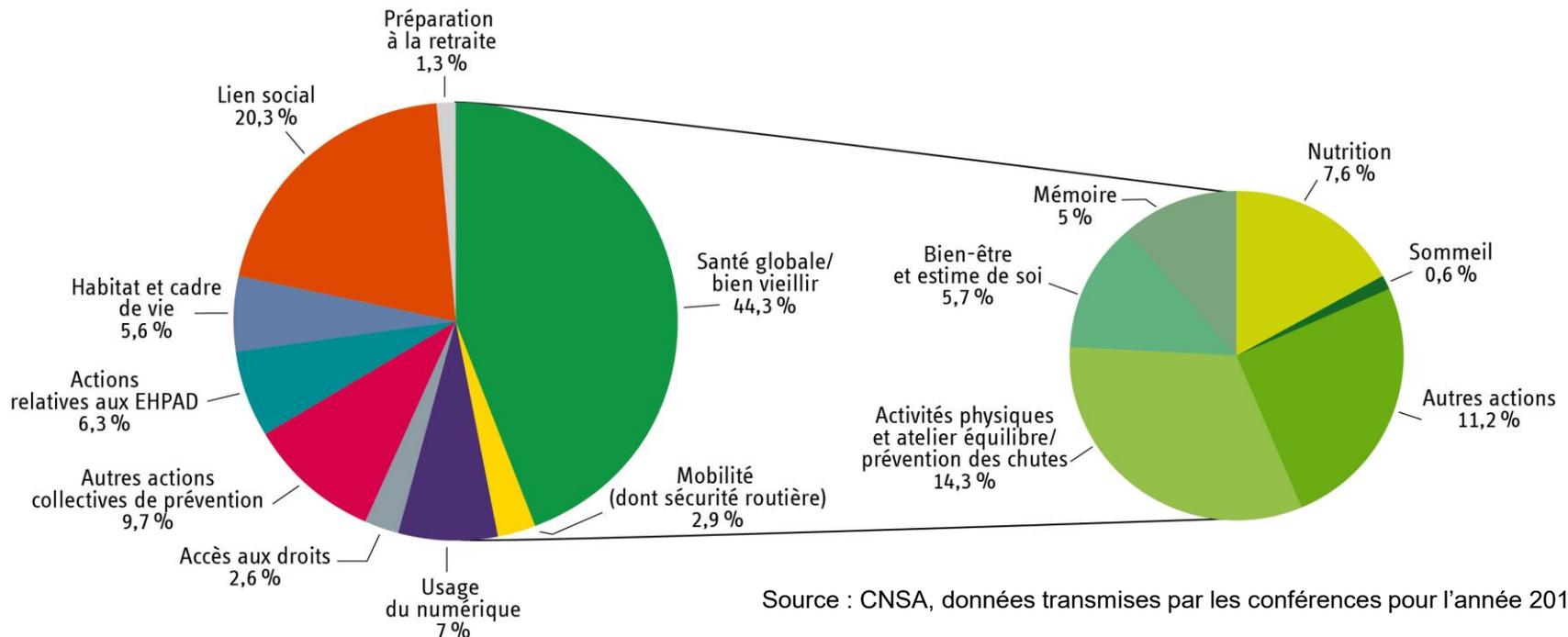
Répartition des dépenses de l'axe 5 par thématique



Les actions collectives de prévention (Axe 6)

- Financées à hauteur de **112,8 millions d'euros**, les actions collectives de prévention hors résidences autonomie correspondent à près de **50 %** des dépenses des conférences des financeurs en 2018, avec **132 112 actions** rapportées.
- Ces actions ont touché **1 439 953 personnes**, soit 7 % de plus qu'en 2017, **dans l'ensemble des territoires dans lesquels une conférence est installée**.
- Hors actions en EHPAD, les thématiques de **la santé/bien vieillir** (bien que sa part soit légèrement en baisse par rapport à 2017) et du **lien social** sont les principales financées.
- **Près de 70 %** des actions de l'axe 6 sont financées par le concours AAP, suivi par la CARSAT et l'Interrégime.

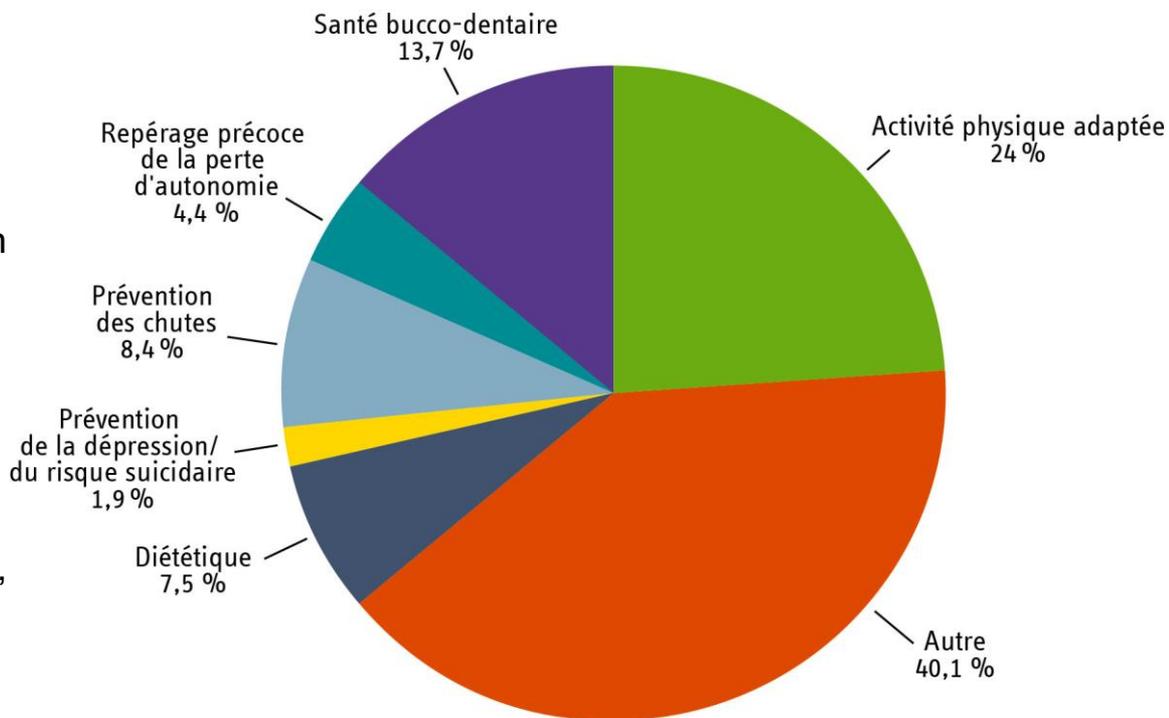
Répartition des dépenses de l'axe 6 par thématique



Focus sur les actions collectives à destination des résidents des EHPAD

- Le périmètre d'éligibilité des dépenses des conférences a évolué en 2018 pour développer la prévention en EHPAD. Cette opportunité a été saisie dès 2018 par **62 territoires** qui ont financé **2 927 actions** bénéficiant à **37 378 participants** pour un montant global de **7,1 millions d'euros**.
- La majorité des actions financées s'adressent plus particulièrement à un **public moins autonome** et concernent **l'activité physique adaptée, la santé bucco-dentaire et la prévention des chutes**.
- L'ouverture du **concours AAP** aux EHPAD a contribué à **près de 40 % des financements** identifiés en 2018, 2^{ème} source de financement après **l'ARS (54 %)**. Cependant, le **taux de couverture des EHPAD** par le concours est **largement inférieur à la moitié (87 % des territoires, 33 répondants)**.

Répartition des dépenses pour les actions financées en EHPAD par thématique



Fruit d'un travail important, ce document existe grâce à l'implication de toutes les parties prenantes.

La CNSA tient à les remercier tout particulièrement, ainsi que les consultants du groupement des cabinets Médialis, Public Impact Management et VAA Conseil, qui ont contribué à sa réalisation.



66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr

 [@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>